

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**08 – DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE
D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS
DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-33, L.2122-25 ;

VU les statuts du SICTIAM ;

Considérant suite à l'élection du Conseil municipal du 15 mars 2026 et à l'installation du Conseil municipal, à l'élection du maire et des adjoints intervenues le 20 mars 2026, la nécessité d'élire le délégué de la commune et son suppléant au sein du SICTIAM ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du SICTIAM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner les membres suivants pour siéger au sein du SICTIAM :

. délégué titulaire : - M. Antoine VERAN

. délégué suppléant : - M. Eric GIRARD

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

